Reports de traitements et pandémie: aspects éthiques

Les reports de traitements liés à la pandémie soulèvent des questions éthiques. L'Académie suisse des sciences médicales souhaite sensibiliser les professionnel·le·s de la santé et les autorités à cette problématique.

Dans des situations de pénurie exceptionnelle des ressources, il importe d'utiliser les ressources humaines et matérielles à disposition de manière à éviter le triage des patient·e·s pour les traitements indispensables à la survie, tels que les opérations urgentes ou les soins intensifs. Pour ce faire, les traitements planifiables sont reportés. Toutefois, comme le précisent les directives de l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM), la postériorisation des traitements constitue, elle aussi, une forme de triage.

Plus cette situation se prolonge, plus il est difficile d'évaluer si les ressources disponibles doivent être affectées à des traitements de soins intensifs ou à des traitements planifiables mais urgents. La décision de reporter des traitements indiqués requiert une justification médico-éthique, car elle peut avoir de lourdes répercussions sur la santé des personnes concernées.

Indépendamment de la pandémie, la planification des traitements fait partie du quotidien des hôpitaux et des processus bien établis existent. En cas de pénurie exceptionnelle des ressources, il est particulièrement important que ces processus soient redéfinis de manière à ce que les principes de protection de la vie, en particulier ceux portant sur la qualité de vie acceptable, l'équité et la protection contre la discrimination, soient respectés, même dans une situation tendue.

Une postériorisation non coordonnée et non réfléchie risque d'aller à l'encontre du principe fondamental de l'équité. Des procédures équitables et transparentes sont nécessaires pour garantir que les traitements, dont le report réduit considérablement l'espérance de vie et/ou est lié à un risque d'atteinte grave à la santé, soient effectués en priorité.

Dans sa prise de position, la Commission centrale d'éthique (CCE) formule des principes éthiques et rappelle des critères procéduraux pour le report des traitements. Elle souhaite contribuer à une prise de conscience éthique et lancer un large débat sur cette thématique. La CCE est prête à apporter son expertise médico-éthique si les processus de postériorisation font l'objet d'une discussion approfondie dans les milieux spécialisés.

(Source : ASSM)

Lire la prise de position de la CCE